

Adoption du compte rendu du 19 septembre 2019

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE  
DE L'ÉTUDIANT

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CFVU - 90

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le compte rendu du 19 septembre 2019 (document joint).

Toulouse le 16 décembre 2019

La Présidente

  
Régine ANDRE-OBRECHT

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 2

Nombre de votes blancs : 0

## DIRECTION DES ETUDES

## ET DE LA VIE DE L'ETUDIANT

<b>COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 19 septembre 2019</b>
--

### **ETAIENT PRESENTS :**

R. GUILLET – J-P. SOUCHARD – S. DUCHENE – O. EICHWALD – S. MASTRORILLO – C. PEYRE – F. BENOIT-MARQUIE – B. JAMMES – M. FABRE – F. LATRAUBE – A. AMOROS – G. IBANEZ.

### **ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :**

D. LOUSTAU, Directrice de la DEVE – T. GAYRAUD, représentant le Directeur de la FSI – E. FRANKENBERG, représentant le Directeur de l'IUT de Toulouse – N. ENAUD, représentant le Directeur de l'IUT de Tarbes – M. SEMERJIAN, représentant le Directeur du Pôle Sport – S. PUECH, Responsable de l'affichage de l'offre de formation au SCUIO-IP.

### **ETAIENT REPRÉSENTES :**

B. SALLERIN – P. SAINRAT – A. WALTERS – A. TOURRETTE – P. LAURENS – L. THOMAS – L. MAZEYRIE – G. TENA.

## **I – INFORMATIONS GENERALES**

R. GUILLET, Vice-Président de la CFVU, rappelle que cette CFVU a été placée en lien avec le dossier HCERES, qu'il faut finaliser.

Il souhaite cependant faire un point sur les dossiers qui sont à traiter avant la fin du mandat, et d'autres informations nous concernant aujourd'hui.

**FICHES D'INTENTION PROJET AMI**, qui concerne les formations pluri-ou-interdisciplinaires avec un atelier prévu le 18 octobre. Ce qui est demandé, c'est de le diffuser dans les composantes, car la fiche d'intention est à retourner avant le 4 octobre. Ce dossier est centralisé au niveau de l'UFTMIP. Cela peut aboutir à de nouvelles formations dans le cadre de la prochaine accréditation.

**ARRETE du 30 juillet 2019, définissant le cadre national de scolarité, d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation** : il va falloir organiser une réunion entre les composantes à laquelle seront invités des représentants de la CFVU, pour définir nos règles, sachant qu'il s'agit de préciser, par exemple, ce que signifie l'assiduité, dans le cadre d'un enseignement à distance. Et d'autres choses de ce type.

D'autres sujets : il va falloir mettre en place un groupe de travail sur les propositions à faire au CA sur les **frais d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires**. Dans ce groupe de travail, il y aura des représentants des composantes, des RI, et un ou deux représentants de la CFVU, puisque ce sera mis à l'ordre du jour, idéalement, de la CFVU du 19 novembre.

La **CVEC** sera mis à l'ordre du jour de la CFVU du 24 septembre, ainsi que l'**UE Engagement social et citoyen**.

Autre sujet qui va nous préoccuper d'ici la fin de l'année : **la réforme de l'accès aux études de Santé**, sachant que le décret n'est pas paru. Il y a une réunion des VP CFVU à Paris le 26 septembre, à laquelle R. GUILLET va participer. L'enjeu, à très court terme, pour l'université Paul Sabatier, est l'affichage sur Parcoursup. Le Ministère pour la 1<sup>ère</sup> année (2020/21), laisse entendre qu'il y aurait une certaine souplesse et que ce qui serait demandé serait limité.

Pour les L1 par exemple, le ministère semble évoquer la possibilité que pour 2020, rien ne soit obligatoirement mis en place ce qui nous facilitera les choses pour Parcoursup.

S. PUECH souligne qu'il y a aussi à faire la communication aux lycéens avec le salon InfoSup et qu'il y a déjà des questions.

T. GAYRAUD demande ce qu'il va advenir des étudiants qui sont cette année en PACES et s'ils auront l'autorisation ou pas de redoubler l'année prochaine. Cela a un impact sur la FSI aussi.

R. GUILLET a compris que pour la rentrée 2020, les deux systèmes cohabiteraient. C'est à l'ordre du jour de la CPU, qui se déroule aujourd'hui. Il y a deux arrêtés qui vont arriver à l'automne, sur ce sujet et sur les LP. La LP aujourd'hui est en 1 an, et il y aurait un nouvel arrêté qui définirait la LP en 1, 2 ou 3 ans, avec à l'intérieur de cet arrêté, un parcours spécifique concernant les IUT.

E. FRANKENBERG confirme qu'effectivement, la Ministre l'a rappelé au CNESER mardi. De ce qui ressortirait des discussions, concernant la LP pour les IUT, c'est qu'il y aurait un nouveau nom : Bachelor Universitaire de Technologie ; ce serait encore défini par des programmes nationaux, il y aurait encore la délégation CCN, CPN, pour faire l'autoévaluation.

R. GUILLET annonce que cela veut dire beaucoup de changement pour tous. Tout est fait dans l'urgence, avec un calendrier pour l'accréditation.

T. GAYRAUD demande s'il faudra alors retravailler la nouvelle offre de formation que l'on a déjà commencé à préparer. Le problème est plus celui d'une gestion des flux.

R. GUILLET ajoute que les questions qui vont se poser dans le cadre de la nouvelle accréditation sont celles des LP 1, 2 ou 3 ans, des mentions des LP. Est-ce que la FSI, une fois l'arrêté sorti, souhaitera développer des LP sachant qu'il faut distinguer les licences professionnalisantes avec, dans le parcours de Licence des éléments de professionnalisation, et les Licences Professionnelles.

T. GAYRAUD répond que l'arrêté devrait nous aider à cette clarification.

R. GUILLET aborde d'autres points d'informations générales :

Un travail a été réalisé sur **le supplément au diplôme** qui fait qu'aujourd'hui, on peut l'éditer sur l'ensemble de nos diplômes. Un travail reste à faire, celui du traitement des informations complémentaires qui est tout l'intérêt du supplément au diplôme. C'est là (partie 6.1) qu'on certifie les éléments valorisables dans le parcours de l'étudiant : les stages, l'UE Engagement social et citoyen, le fait que l'étudiant soit élu...

T. GAYRAUD dit qu'il faudrait savoir exactement ce qu'on peut y mettre, de façon homogène car des responsables de formation, de mention, disent que la mise en forme actuellement du supplément au diplôme masque un peu la description de ce qu'est l'itinéraire normal, ordinaire, les UE prises, leur description, et il y a des choses qui ne sont pas explicitées car c'est techniquement très compliqué.

R. GUILLET confirme qu'effectivement, il y a des questions purement techniques et une difficulté avec des UE optionnelles de parcours, car il ne faut pas remonter la maquette mais le parcours de l'étudiant ; or le supplément au diplôme ne se substitue par au bulletin de notes de l'étudiant, qui comporte toutes ses UE validées ou non ; il est complémentaire au bulletin. Le supplément au diplôme ne doit pas être un élément qualitatif du parcours de l'étudiant. Que faire, par exemple d'une UE validée par compensation, le sujet n'est pas si simple. Des réunions seront organisées avec les composantes pour en discuter.

Dernière chose dans les infos générales : début octobre, il y a la **semaine d'animation** sur le campus et les étudiants nous ont interpellés sur le jeudi 3 octobre après-midi, parce que certains ont des enseignements. Il faut banaliser cette date.

S. MASTRORILLO dit que, si pour certaines matières ce sera relativement facile d'organiser cette banalisation, par contre, sur des formations à plus de 1000 étudiants, cela peut représenter 25 séances de TD à reporter, plusieurs CM à reporter aussi, sachant qu'il faut déjà reporter le 11 novembre (35 séances de TD). Les enseignants essaient plutôt de ne pas mettre d'évaluation lors de ces séances pour permettre à l'étudiant éventuellement de rater un TD.

R. GUILLET comprend la difficulté et l'essentiel est de voir comment est prise en compte l'absence éventuelle des étudiants qui souhaitent participer à cet événement.

T. GAYRAUD répond que c'est avec beaucoup de bienveillance.

G. IBANEZ précise qu'en général, le jeudi après-midi est souvent réservé aux activités sportives universitaires.

M. SEMERJIAN dit que c'est vrai en Staps. Et plus généralement, pour les activités extra-universitaires.

R. GUILLET renchérit en disant que cette demi-journée doit aussi permettre de prendre des rendez-vous médicaux, administratifs...

T. GAYRAUD dit que sur 40 groupes à organiser, on peut essayer de prendre en compte les étudiants qui ont besoin du jeudi après-midi par exemple et que si c'est possible de les libérer, cela se fera.

## **II – MODIFICATIONS DE DEUX DU/DIU DES FACULTÉS DES CORPS DE SANTÉ\***

R. GUILLET fait état des modifications : il y a un changement de nom de responsable, pour le DIU Arthroscopie. Pour le DU Biothérapies innovantes, il y a eu une erreur sur les frais de formation continue, 1 500 € au lieu de 1 000 €.

**AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

## **III – PRIX DES THÈSES DE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE\***

R. GUILLET dit que la CFVU doit simplement donner son avis.

O. EICHWALD s'étonne des dates de soutenance d'il y a 2 ans, et du moment où ces prix sont attribués et portés à la connaissance de la CFVU.

La réponse est que c'est habituel en la matière

#### **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

#### **IV – MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES\***

R. GUILLET informe que pour certaines MCC, il y a eu demande de report à la CFVU du 24 septembre.

Il rappelle que ce qui est voté en CFVU fait foi, et que c'est ce qui ensuite modélisé dans APOGÉE, que s'il y a des erreurs ou des changements, il faut les repasser en CFVU. Sur les reports de note en session 2, si rien n'est précisé, le report est fait quel que soit la note. En CFVU, on ne vote que les modifications, ce qui veut dire que les MCC qui ne sont pas présentées en CFVU, sont présumées reconduites à l'identique.

#### **IUT de Tarbes : LP**

N. ENAUD intervient : il n'y a pas de modifications importantes, juste des modalités différentes, par exemple, de nouveaux enseignants pour la LP SIC, qui ont demandé des changements d'évaluation, de passer par exemple, en CC. Le grand changement de MCC concerne la LP Com2Web puisque une nouvelle structure d'enseignement avait été votée en mai.

R. GUILLET s'interroge sur le COGESHT, où il y a une UE « Réalisation d'un projet professionnel ».

N. ENAUD explique que c'est la matière « Techniques de recherche d'emploi » qui a été modifiée.

R. GUILLET revient sur l'UE qui comprend 2 matières. Sur la matière « Création d'entreprise », il n'y a pas de session 2, il y a un report de la note quel que soit son résultat.

N. ENAUD répond que pour « Création d'entreprise », c'est un oral et un dossier, et il n'y a pas de session 2.

R. GUILLET remarque que sur l'ensemble de l'UE, l'étudiant peut se rattraper, puisqu'il y a un contrôle écrit pour l'autre matière.

N. ENAUD souligne que justement, dans la nouvelle modalité pour « Techniques de recherche d'emploi », il a été prévu une partie écrite à hauteur de 30%, un oral à hauteur de 70% et une deuxième session pour la note écrite. Pour « Création d'entreprise », les étudiants ne sont pas pénalisés par ce module, au contraire, ils ont souvent des notes qui sont au-dessus de 10.

F. LATRAUBE a une question sur « Création d'entreprise », et demande quelle forme cela prend.

N. ENAUD répond que c'est basé sur un jeu de simulation de création d'entreprise. Elle n'a

pas la réponse si l'étudiant est absent mais pense qu'il y a une évaluation de toute façon, un rattrapage quel qu'il soit, mais pas en session 2.

S. MASTRORILLO dit qu'un étudiant ne va pas forcément comprendre que dans une UE, on organise quelque chose parce qu'il n'a pas pu être là, et pas dans une autre.

R. GUILLET en est d'accord et dit que la question qui se pose à nous, c'est de savoir si on valide comme tel, tout en recommandant à l'IUT de Tarbes de bien mettre au clair ce qu'il en sera. Autre chose qui interpelle, c'est le stage. L'UE est composée de 3 notes ; si pour la 2<sup>ème</sup> session, il y a un report des 3 notes dès que  $> 0$ , tout est reporté et il n'y pas d'organisation de 2<sup>ème</sup> session possible.

N. ENAUD dit qu'en fait il ne faut pas qu'il y ait un report de notes.

R. GUILLET comprend que dans la 2<sup>ème</sup> session, les notes ne soient pas complètement effacées.

N. ENAUD dit que tout est diminué de moitié.

T. GAYRAUD ajoute qu'il s'agit de permettre à l'étudiant de rattraper un travail, par exemple si un oral est mal fait, sans défaire la note de l'entreprise.

R. GUILLET dit qu'ici, ils conservent toutes les notes, qui ne seront prises en compte qu'à hauteur de 50% de la note finale de la session 2. Les 50% restant, c'est un rattrapage à l'oral. L'étudiant qui a 12 à l'oral et 5 en entreprise, le 5 ne compte plus que pour 10% dans la note finale, alors qu'avant, il comptait pour 20%.

D. LOUSTAU demande que soit précisé ce qui représente 30% et ce qui représente 70%.

N. ENAUD répond que c'est pour « Techniques de recherche d'emploi » où il est marqué 100%. Cela aurait dû être modifié.

R. GUILLET note que si ce n'est pas grave pour la modélisation APOGEE, il faut que l'étudiant sache comment il va être évalué.

N. ENAUD dit que cela leur est précisé en début d'année.

## **IUT A : DUT**

E. FRANKENBERG présente les 2 fichiers, l'un avec les modifications, l'autre sans. Ce sont de petites modifications sur des coefficients d'épreuves, l'ajout ou le retrait de quelques épreuves et puis une grosse spécificité, page 55, la création des MCC pour la 2<sup>ème</sup> année de GEA, avec le parcours horaires aménagés, dont la 1<sup>ère</sup> année avait commencé l'année dernière. Un certain nombre d'épreuves définies, beaucoup d'épreuves en auto-formation, de par la nature et les modalités d'enseignement.

O. EICHWALD demande en quoi consiste le travail en auto-formation.

E. FRANKENBERG répond que majoritairement, c'est du travail rendu sur la plateforme Moodle, avec des QCM etc...

R. GUILLET s'interroge sur l'auto-formation, en rapport avec le décret sur l'assiduité, assiduité sur quoi repose le DUT ; avec dans ce cas des étudiants qui sont beaucoup en auto-formation.

E. FRANKENBERG répond que si le travail n'est pas rendu, l'étudiant est considéré comme non assidu.

R. GUILLET pose le cas d'un étudiant qui irait une fois sur la plateforme et ne rendrait pas le travail.

E. FRANKENBERG explique que le dispositif des horaires aménagés est très variable (entraînements des sportifs...), tout cela est difficile à gérer administrativement.

F. LATRAUBE dit qu'il est gêné par le terme « auto-formation », et lui préférerait celui d'accompagnement à distance. Auto-formation suppose que l'étudiant ne dispose pas de supports pédagogiques sur la plateforme Moodle.

E. FRANKENBERG répond qu'il y a des supports. C'est entendu en termes de travail préalable à la séance en présentiel.

R. GUILLET ajoute que la formulation de l'épreuve, c'est « travail en auto-formation », ce n'est pas une formulation d'épreuve habituelle, l'étudiant rend un travail en fait.

### **FSI : UE d'ANGLAIS des L1, L2, L3**

T. GAYRAUD revient sur l'historique de cette demande, déjà présentée. La demande de la CFVU consistait en ceci : quand les étudiants ont une certaine forme d'enseignement, par exemple dans des groupes de TD pas forcément du même effectif, l'évaluation doit être homogène pour chacune des mentions concernées. D'où une présentation des MCC par mention de façon cohérente de ce point de vue. Sauf Biologie-Géosciences qui a une façon différente de procéder pour l'évaluation.

G. IBANEZ pose une question sur les L3 S5 où l'on passe d'un CC qui est à 60% et un CT à 40% à l'inverse. Pourquoi cette diminution du CC à 40% par rapport au CT ?

C. PEYRE fait état d'une réflexion au sein du département sur la progression des MCC, en dehors de la progression pédagogique, et, pour la L3, c'était une demande collective des enseignants d'avoir une cohérence sur le pourcentage par rapport au Master, puisqu'il y a une continuité du L1 jusqu'au Master.

R. GUILLET dit que globalement toutes les mentions sont évaluées à l'identique, sauf Sciences de la vie, et suppose que c'est lié aux effectifs.

C. PEYRE répond qu'effectivement les groupes de TD en Langues sont passés de 24 à 36 en L1, donc ils montent cette année en L2, et on a pris en compte cette nouvelle configuration, en particulier pour la gestion de l'oral, et aussi selon les profils d'apprentissage. En Science de la vie et de la terre, on a constaté qu'il y a une façon d'apprendre, et en Sciences Fondamentales, une autre façon.

R. GUILLET dit que dans la justification des MCC, il est question de « valorisation et assiduité ».

C. PEYRE : la note d'assiduité est plus prise en compte qu'elle ne l'était dans la précédente accréditation. Il y a aussi le fait que des étudiants qui viennent au Centre de Ressources en Langues et participent à des ateliers sont répertoriés et cela rentre dans les 10% des évaluations de L2.

R. GUILLET note par exemple sur le L2 S3, qu'en session 1 deux compétences sont

évaluées, écrit et oral, et qu'en session 2, il n'y a que l'écrit. Se pose le cas de l'étudiant qui n'a pas validé en session 1 à cause de l'écrit, alors qu'il peut être bon à l'oral, et qui se trouve alors pénalisé. L'évaluation sur deux compétences différentes, en session 1 et en session 2, aboutit à ce que l'étudiant ne peut se rattraper que sur l'une des deux compétences.

T. GAYRAUD rectifie en disant que ce sont deux évaluations différentes, écrite et orale. Les compétences elles-mêmes ne sont pas forcément différentes.

R. GUILLET répond qu'à l'oral en anglais, est évaluée la capacité de l'étudiant à s'exprimer à l'oral.

T. GAYRAUD dit que pas seulement.

C. PEYRE ajoute la compétence et le contenu linguistique associé à la langue de spécialité. On évalue la compréhension et l'expression, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. En tant que co-responsable de l'UE de Langues pour les L1, plus de 2 000 étudiants, elle a observé que l'oral génère des craintes chez les étudiants plus que l'écrit. Il y en a qui font l'impasse de l'oral, pour être sûrs d'être en session 2 et de faire un écrit. La première des stratégies d'évitement.

S. DUCHENE remarque que sur les fiches du L1 S2, il n'y a pas de nombre minimal d'évaluations précisé.

R. GUILLET dit que par défaut il est à 2. En L1 S2, vous avez écrit-oral, CC1, CC2. Donc là on sait qu'il y a 2 épreuves à 50%. Même chose en L2 S3 et L2 S4 ; par contre en L3 S5 et L3 S6, on ne sait pas. C'est donc par défaut 2 + le CT.

Un vote global est demandé sur l'ensemble des MCC, même si cela donnera lieu à des délibérations séparées.

## **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

### **V – VALIDATION DES DOSSIERS D'AUTO-EVALUATION POUR LE HCERES\***

R. GUILLET fait un petit rappel de la méthode. Pour notre établissement, sur la partie formation, il y a deux grandes parties à cette auto-évaluation : les dossiers d'auto-évaluation des mentions et les dossiers champs, et on avait fait le choix au niveau de la CFVU de l'établissement de laisser le travail et la validation des dossiers mentions aux composantes. Un dispositif a été mis en place pour valider les 6 dossiers champs qui sont déposés sur l'espace CFVU: Santé, Technologie, InfoCom, Sciences du Sport, Licence Sciences et Ingénierie, Master Sciences et Ingénierie. Des groupes de relecteurs ont été mis en place. Ces groupes ont échangé avec les porteurs des dossiers Champs. Une présentation a été faite en juillet; certains dossiers étaient quasiment aboutis, d'autres nécessitaient quelques allers-retours supplémentaires entre les porteurs et les groupes de relecture. Le dépôt est demain. Il souhaiterait que la CFVU donne un avis sur la remontée de ces dossiers.

O. EICHWALD avait déjà dit en juillet, pour le dossier Technologie qu'il était bouclé. Sur la méthode, avec 3 rapporteurs, une évaluation blanche a été faite ; il y a eu des discussions avec les porteurs, et les remarques ont été prises en compte. Le dossier était déjà bien construit avec les objets qui correspondaient aux attentes du champ, avec des modifications proposées à la marge.

B. JAMMES dit que pour le champ Sport, il avait dit en juillet que le dossier était avancé mais qu'il manquait des informations, en particulier quantitatives. Depuis lors, il ne s'est rien



passé. Une réunion a été annulée.

R. GUILLET fait savoir que M. RASOTTO qui dépose les dossiers, fait aussi un important travail nécessaire de mise ou de remise en forme.

Dans la conclusion, il faudra dire que l'organisation ne nous permet pas de remonter tous les chiffres. C'est vrai aussi pour le dossier champ Licence et celui du Master.

Au pire, dans le retour, il y aura un échange avec le HCERES. Cela pourra être dit.

T. GAYRAUD soulève la difficulté de l'exercice quand on parle d'insertion professionnelle, car les chiffres que l'on peut récupérer sont des chiffres de 30 mois en arrière, et que les 30 mois de l'enquête sont a priori en dehors de la période qui est évaluée. Il faut une synthèse, par exemple sur le dossier Master.

B. JAMMES dit que la mention Sciences du Sport est de taille raisonnable. La synthèse semblait plus facile à faire car c'est un champ qui intègre Licence et Master, et donc il aurait été intéressant d'avoir le flux entrant et le flux sortant.

C. PEYRE indique que pour InfoCom, il y a eu des allers-retours avec J-P SOUCHARD, et le dossier lui semble complet, avec une vue sur le devenir des étudiants qui est bien détaillé. Pour autant, subsiste la difficulté des diplômes portés par plusieurs universités.

R. GUILLET dit que pour le dossier Santé, managé par R. ANDRE-OBRECHT avec les composantes de Santé, il y a au final, un dossier perfectible mais pour une 1<sup>ère</sup> fois, le travail est satisfaisant. Pour la Licence, V. ON-MEANG en avait parlé le 3 septembre, il y avait beaucoup d'allers-retours avec T. GAYRAUD, et il restait quelques petites coquilles à corriger, corrigées depuis, et que le dossier final, sans doute perfectible aussi, correspondait aux attentes. Même chose pour le Master, T. GAYRAUD a travaillé sur le dossier pour l'améliorer, il y a sans doute des choses un peu trop développées, d'autres pas suffisamment, mais il n'y a plus de redites. On a une vision du champ sur notre université. En juillet, on ne comprenait pas comment tout s'articulait entre Champs, Mentions, Direction de la FSI, Départements. C'est beaucoup plus clair.

R. GUILLET suggère de faire une auto-évaluation de notre procédure.

O. EICHWALD dit que la procédure est plutôt bien dans le fait de désigner des rapporteurs qui évaluent un champ de formation. Il suggère d'élargir peut-être, en fonction des champs, le nombre de rapporteurs, de mieux se répartir la lecture, notamment si on descend au niveau des formations. Il serait peut-être bien d'institutionnaliser les points forts/points faibles, risques.... Cette réflexion doit apparaître au niveau de la conclusion. Il déplore qu'il n'y ait pas de système d'information le permettant.

R. GUILLET souligne que pourtant, il y a eu une grande amélioration au niveau de l'établissement.

O. EICHWALD maintient que pour extraire des chiffres, c'est compliqué et qu'il est difficile d'avoir des informations fiables, en instantané.

R. GUILLET répond que c'est peut-être un objectif qu'il faudrait se fixer, à l'échelle des composantes aussi.

O. EICHWALD rajoute qu'à l'échelle de l'établissement, il y a cette fragilité, la difficulté d'avoir des chiffres qui permettent de poser un diagnostic précis, y compris sur le coût des formations, les taux de réussite, les taux de présence. Ce sont des outils de pilotage sur l'insertion qui sont obtenus à un moment donné, parce qu'il y a l'OVE, mais c'est en décalé.

R. GUILLET dit que c'est peut-être une des conclusions. C'est à mettre en place au niveau

des composantes et des départements, c'est un pilotage, tout un système d'information à développer.

T. GAYRAUD souligne que dans les perspectives d'amélioration, il y a la mise en place d'EPICÉA, espace partagé dans lequel on va pouvoir stocker toutes les informations sur les formations et les éléments sur le déroulé de la formation année par année. Il faudra prendre le pli de faire ce travail plus souvent qu'au moment de l'échéance finale.

R. GUILLET dit que les remarques peuvent même servir dans la construction de la nouvelle offre de formation. Il s'étonne par exemple, qu'il y ait tant de parcours.

T. GAYRAUD fait valoir que le site a reçu un certain nombre de réponses positives par rapport à la création de l'EUR et la mise en place de parcours spécifiques, et que la FSI va devoir en tenir compte dans sa demande de nouvelle accréditation.

F. LATRAUBE ajoute qu'il faut, à un moment donné, afficher la stratégie de la composante, de l'établissement, sur telle ou telle thématique. Il ne s'agit pas seulement d'assumer certaines missions, mais d'affirmer des points de vue par rapport à l'ouverture de nouveaux parcours, par rapport à l'EUR et cela relève d'une volonté de la composante.

O. EICHWALD parle de la culture des conseils de perfectionnement qui s'est mise en place récemment notamment au niveau de la FSI, qui existait depuis un certain nombre d'années, dans des formations un peu plus professionnalisantes, et qui permet de recueillir annuellement un certain nombre d'informations sur les flux entrants, sortants, la présence, à l'échelle des mentions, voire à l'échelle des parcours, le tout inscrit dans un compte-rendu. Il faut développer l'outil, saisir un certain nombre d'ITEM avec des éléments chiffrés et à partir de là, c'est une base de données. On peut même extraire des pyramides des âges, des taux de réussite, de la FTLV etc...

R. GUILLET dit que s'appuyer sur les conseils de perfectionnement est une bonne idée, avec sans doute la nécessité de plus cadrer les informations qu'on souhaite transmettre et de mettre en place des processus qui permettent de faire la remontée. Sur les dossiers en eux-mêmes, on va les déposer tels qu'ils sont. Par rapport à la procédure, il regrette le temps manquant pour prendre connaissance de l'ensemble des dossiers au vu du volume des formations.

O. EICHWALD a eu quelques remarques de collègues qui attendaient de ce processus d'auto-évaluation un retour pour les dossiers mentions, voire des formations.

R. GUILLET rappelle que les dossiers d'auto-évaluation des mentions devaient être traités en composante. Il devrait y avoir un responsable de mention qui a minima, devrait discuter avec les responsables des parcours. Comme à l'IUT de Toulouse, l'accompagnement des composantes est nécessaire dans les processus qui peuvent être mis en place.

T. GAYRAUD trouve qu'il y a une ambivalence dans le nom de l'évaluation qui est une auto-évaluation HCERES, qui ne vient pas évaluer les formations, mais aider les formations à s'auto-évaluer.

R. GUILLET ajoute qu'il y a effectivement une ambiguïté, parce que l'auto-évaluation doit être faite d'abord au niveau du parcours de la mention. Le dossier champ doit l'intégrer et permettre à la composante d'avoir une auto-évaluation avec une vision d'ensemble du champ. L'accompagnement est dans la rédaction du dossier.

T. GAYRAUD dit qu'il y a quand même eu une relecture des dossiers mentions, par des personnes qui n'étaient pas dans le même champ, donc des relectures croisées, organisées au niveau de la composante.

R. GUILLET exprime ses remerciements pour cet énorme travail et demande aux représentants des composantes de faire redescendre ces remerciements.  
Sans que cela soit une obligation, il demande de donner un avis favorable au dépôt des dossiers champs, même s'ils ont perfectibles.

**AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ.**

\*vote requis

La séance est levée